



DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE

**Actualisation de la situation ICPE de la société SRPM sur son site,
commune de MONTREGARD (43)**

PJ n°4 – Compatibilité du projet avec l'affectation des sols prévue à la carte communale de MONTREGARD



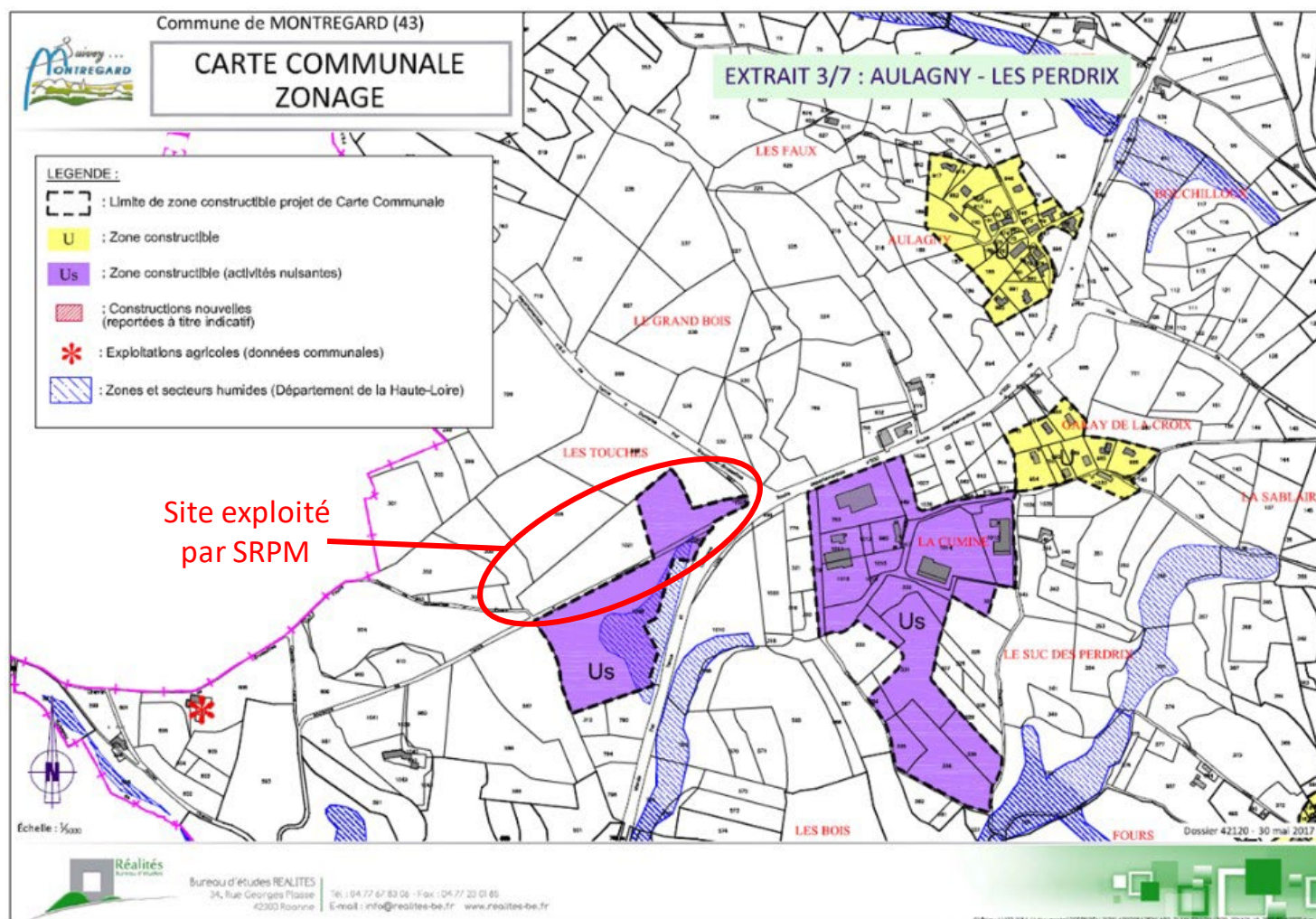
Demande d'enregistrement

La commune de Montregard dispose d'une carte communale approuvée par le conseil municipal du 9 Juin 2007 et par arrêté préfectoral du 24 Juillet 2007. Cette carte communale porte sur le Bourg de Montregard, ainsi que sur 20 de ses hameaux.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 Juin 2012, la commune de Montregard a décidé de réviser sa carte communale, afin notamment de tirer le bilan sur le développement réalisé, s'inscrire en compatibilité avec le futur SCOT révisé, privilégier les possibilités de développement de l'habitat en construction neuve au niveau du bourg de Montregard, prévoir l'extension des zones d'activités intercommunales, notamment la zone d'Aulagny.

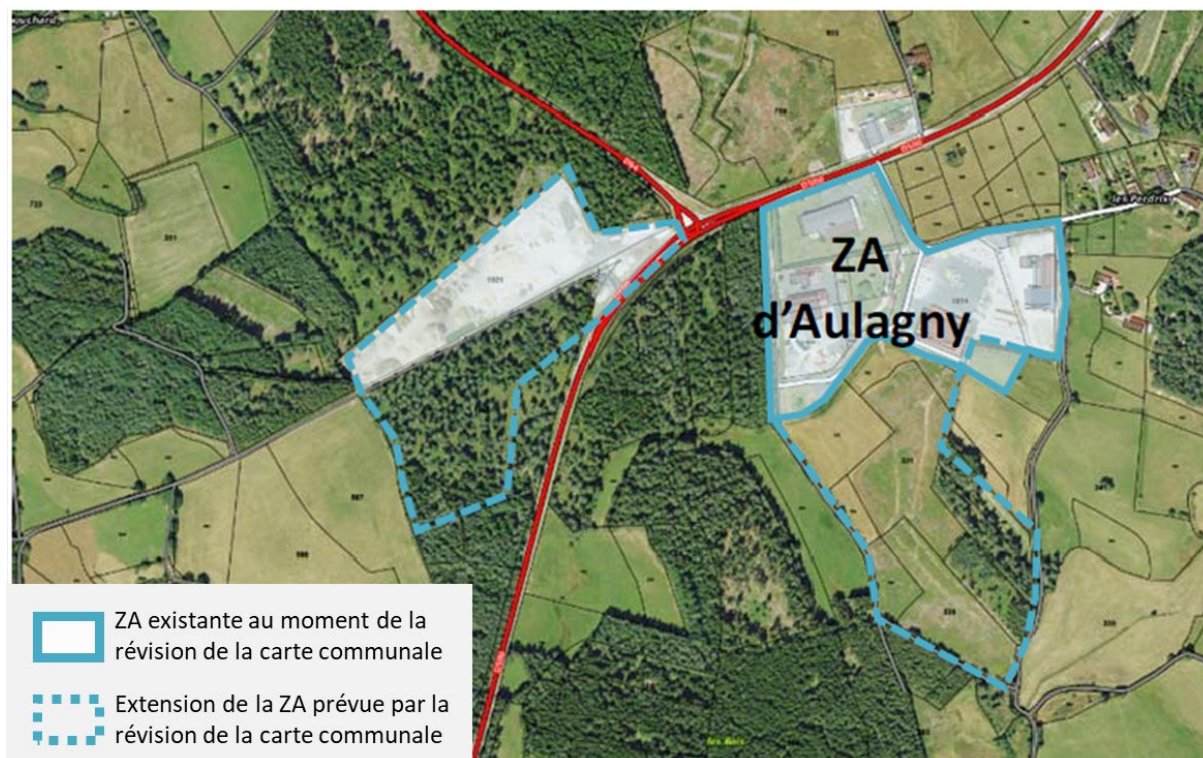
Une révision de la carte communale à été réalisée en 2016 et approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017 et par arrêté préfectoral en date d 28 juillet 2017. Cette révision a fait l'objet d'un diagnostic environnemental.

Le site d'exploitation de la société SRPM est localisé dans la ZA d'Aulagny, en zone Us (zone constructible – activités nuisantes) sur sa partie est. Sa partie ouest est hors de la limite de zone constructible de la carte communale.



Extrait du règlement graphique de la carte communale de Montregard, secteur Aulagny

Sur le secteur Aulagny, ce zonage délimite la zone d'activité existante et l'extension prévue par la révision de la carte communale approuvée en 2017, dont fait partie la parcelle exploitée par SRPM.



Extrait page 29 du rapport de présentation daté du 26 juin 2017

Le site est concerné par un assainissement individuel.

Aucune servitude n'est présente sur ou à proximité de la parcelle exploitée.

L'aménagement du site de la société SRPM prend en compte le règlement graphique de la carte communale révisée.

Le projet de la société SRPM, objet du présent dossier de demande d'enregistrement n'induit pas de changement d'emprise du site et respecte le règlement d'urbanisme. Aucune nouvelle construction ni extension du site n'est prévue.

L'exploitation du site est compatible avec la carte communale de Montregard.